AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Numéro d'identification : AA2018-015
Titre : Réaménagement de la salle de convivialité du Laboratoire Hubert Curien
Avis publié le : 26/09/2017
Réception des offres le : 17/10/2017

A ☒ TRAVAUX B ☐ FOURNITURES C ☐ SERVICES

1	**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** ☐ oui ☒ non
2	**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence** : ☐ oui ☒ non
3	**Le présent avis correspond à un système de qualification constituant une mise en concurrence :** ☐ oui ☒ non
4	**Identification du pouvoir adjudicateur :** ☒ Etablissement public national
5	**Activité principale du pouvoir adjudicateur :** ☒ Education
6	**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :** ☐ oui ☒ non
7	**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur:** 1 Nom de l'organisme : **UNIVERSITE JEAN MONNET** 2 Correspondant : Lionel CHAZELET Direction du Patrimoine 3 Adresse : 10 rue Tréfilerie 4 Code postal : **42023** 5 Ville : **Saint-Etienne cedex 2** 6 Pays : **France** 7 Téléphone : 0477421819 8 Poste : à compléter 9 Fax : 0477421799 10 Courriel : lionel.chazelet@univ-st-etienne.fr 11 Adresse internet (URL) : https://www.univ-st-etienne.fr/
8	**Objet du marché :** 1 Objet du marché : Réaménagement de la salle de convivialité du Laboratoire Hubert Curien 2 Type de marché de travaux : ☒ exécution, ☐ conception-réalisations

3 Type de marché de fourniture :
☐ achat, ☐ location, ☐ crédit-bail, ☐ location-vente

4 Type de marché de service : ☐ oui ☐ non

5 Nomenclature CPV :
Lot 1 : 45421141-4 Travaux de cloisonnement.
Lot 2 : 45421000-4 Travaux de menuiserie.
Lot 3 : 45432110-8 Travaux de pose de sols.
Lot 4 : 45330000-9 Travaux de plomberie.

6 Objets complémentaires : non concerné

Code Nacres :
lot 1 BE.04
lot 2 BE.02
lot 3 BE.05
lot 4 BE.07

9 **Lieux d'exécution et de livraison :**

Lieu d'exécution : 18, rue Benoit Lauras, Saint-Etienne

10 **L'avis concerne :** ☒ un marché public

11 **Caractéristiques principales :**

Le présent avis d'appel porte sur le réaménagement de la salle de convivialité du Laboratoire Hubert Curien.

La date prévisionnelle de début des travaux est le : 28/11/2018
Lieu d'exécution : 18, rue Benoit Lauras, Saint-Etienne

Visite : ☒ oui ☐ non
Une visite facultative des locaux est possible - demande à adresser à l'attention de M. Chazelet par téléphone au 04 77 42 18 19 ou par mail à lionel.chazelet@univ-st-etienne.fr

1 Nature et étendue :
Lot 1 : Plâtrerie Peinture Faux-plafond :
Démolition de cloison en plaque de plâtre entre 4 salles (30m²), reprise ponctuelle des murs en lieux et place des cloisons, peintures murs et boiseries et réfection faux-plafond (72m²)

Lot 2 : Menuiserie :
Fourniture et pose de 8 tables sur mesure suivant plan et d'un meuble bas de cuisine avec plan de travail en pierre Fourniture et pose d'une porte coulissante à double vantaux pré-peinte sans degré coupe-feu compris quincaillerie.

Lot 3 : Sols
Fourniture et pose après dépose de l'existant, ragréage et préparation d'un sol PVC compact U4 P3(72 m²)

Lot 4 : Plomberie-chauffage
Dépose d'un évier existant, fourniture et pose d'un évier inox encastré dans plan de travail compris raccordement divers réseau et déplacement de 3 radiateurs avec raccordement depuis vide sanitaire suivant plan ci-joint.

Afin de mieux visualiser les interventions souhaitées, un plan sur l'état des lieux ainsi qu'un plan du projet sont joint au présent avis d'appel.

Tout achat réalisé par l'Université est réglementé par les Conditions Générales de Réalisation disponibles sur www.univ-st-etienne.fr. L'application du bon de commande implique de plein droit l'acceptation de ces conditions.

2 Prestations supplémentaires éventuelles (description concernant les achats complémentaires) :
Néant.

3 Acceptation des variantes : ☒ oui ☐ non
Pour les marchés publics passés selon une procédure adaptée, les variantes sont autorisées sauf mention contraire dans les documents de la consultation.

Négociation :
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres reçues. A ce titre, il peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

13 **Prestations divisées en lots :** ☒ oui ☐ non

14 **Durée du marché ou délai d'exécution :**

Soit durée : 4 semaines
A compter de sa notification pour une exécution de la prestation dans les délais fixés par le candidat dans sa réponse à la mise en concurrence.

15 **Conditions relatives au marché :**

1 Cautionnement et garantie exigés : sans objet.

2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Paiement : virement administratif.
Délai : 30 jours.
Intérêts moratoires : suivant Décret 2013-269 du 29/03/2013.

3 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément du français : Néant

16 **Conditions de participation :**

1 Situation juridique (références requises) : Ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner suivant art. 48 de l'Ordonnance du 23/07/2015.

	2 Capacité économique et financières (références requises/niveaux spécifiques minimaux exigés) : cf. ci-dessus. 3 Référence professionnelle et capacité technique : références requises et niveaux spécifiques minimaux exigés. Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté - elle contient la proposition technique et financière comprenant : > *l'offre financière (devis)* > *un descriptif technique de l'offre devis et/ou annexe* > *le planning* > *tout élément nécessaire à la compréhension de l'offre* * le délai débute à compter de la réception du bon de commande par le fournisseur. Au stade de l'attribution du marché avant notification, les pièces administratives suivantes (datant de moins de 6 mois) à sont à produire : > *Kbis ou équivalent* > *attestations fiscales* > *attestations sociales* > *attestation d'assurance*
17	**Marché réservé à des ateliers protégés :** ☐ oui ☒ non
18	**Critères d'attribution :** Offre économique la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante : 40%Valeur technique dont à compléter (organisation, méthode, matériels, délai de livraison, moyens techniques et humains, planning d'intervention) 60%Prix
19	**Procédures :** Type de procédure : ☒ procédure adaptée
20	**Conditions de délai :** 1 Date limite de réception des offres : 17/10/18 à 16 h00 Les offres sont à transmettre sous format électronique aux adresses mails indiquées section 7. 2 Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
21	**Renseignements complémentaires** 1 Numéro de référence attribué au marché: A A 2 0 1 8 - 0 1 5 2 Autres informations (ne faisant partie d'aucune autre rubrique) : Néant

22	**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** 1 Nom de l'organisme : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON 2 Adresse : Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 3 Code postal : 69433 4 Ville : Lyon cedex 03 5 Pays : France 6 Téléphone : 04 78 14 10 10 7 Poste : non concerné 8 Télécopieur : 04 78 14 10 10 9 Courriel : non concerné 10 Adresse internet (url) : www.conseil-etat.fr/ta/lyon/index.html Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Un référé précontractuel peut être introduit sans délai avant la signature du contrat avec le candidat retenu (article L551-1 du Code de Justice Administrative). Un référé contractuel est possible au titre des articles L551-13 à 551-23 du Code de Justice Administrative. Délai de contestation de la décision d'attribution devant le tribunal administratif compétent : 2 mois (art. R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).
23	**Date d'envoi du présent avis à la publication** Le 26/09/2018

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Imprimé à compléter par le candidat à l'appui de sa candidature)

LE CANDIDAT INDIVIDUEL (OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT), DECLARE SUR L'HONNEUR :

1) Condamnation définitive *: Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.*

2) Situation fiscale et sociale *: Avoir souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale ou sociale ou n'ont pas acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire.*

3) Redressement/liquidation judiciaire *: Ne pas :*
a) avoir été soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
b) avoir fait l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de leur candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;
c) avoir été admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

4) Lutte contre le travail illégal *: Ne pas :*
a) avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;
b) avoir été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou avoir été en tant que personne physique condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.

5) Exclusion des contrats administratifs : *Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du code du travail.*

6) Obligation d'emploi de travailleurs handicapés ou assimilés *: Etre en règle au regard des obligations définies aux articles L.5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés (déclaration et contribution).*

7) Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes *: Avoir mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public*

8) Interdiction de soumissionner *: Ne pas entrer dans aucun des cas relevant de l'article 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et indiqués comme interdictions de soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres.*

DATE :	CACHET :	SIGNATURE :